



# Comment bien remplir votre Attestation d'Employeur Mensuelle ?

## Annexes VIII et X - les recommandations générales

**Une attestation peut être initiale, complémentaire ou rectificative (positive ou négative) :** la case correspondante doit être impérativement cochée.

**Attestation initiale :** première AEM éditée pour un contrat de travail.

**Attestation complémentaire :** deuxième ou *én*ème AEM éditée pour un même contrat de travail s'étalant sur plus d'un mois civil.  
**Exemple :** contrat de travail du 15 avril au 15 mai, AEM initiale éditée fin avril, AEM complémentaire éditée fin mai

**Attestation rectificative :** AEM éditée après la dernière AEM relative à un même contrat de travail, en vue de régulariser une paie. Cette rectification peut être positive (prestation supplémentaire) ou négative (prestation prévue et non effectuée).  
**Exemple :** contrat de travail du 15 avril au 15 mai, AEM, éditée fin juin pour rectifier la paie déclarée sur l'AEM de mai

La régularisation d'un contrat qui a pris fin peut porter sur la rémunération, les jours de travail, les heures ou les cachets.

**Attention :** la différence positive ou négative du nombre d'heures ou de cachets et/ou du salaire brut correspondant doit être mentionnée dans les rubriques concernées. Cette différence sera :  
 - ajoutée (AEM rectificative positive)  
 - et/ou déduite des nombres de jours (AEM rectificative négative)  
 par le Centre de Recouvrement

Indiquez très précisément le libellé de l'emploi occupé.  
**Exemple :** chanteur, preneur du son...

La date de début du contrat de travail doit toujours être mentionnée.  
**Exemple :** contrat conclu du 15/04 au 30/05. La date d'embauche est le 15/04. Sur l'AEM complémentaire éditée en mai, la date de début du contrat sera toujours 15/04.

Pour les ouvriers et techniciens, indiquez le nombre d'heures travaillées au cours du mois de l'AEM. Pour les artistes et réalisateurs, indiquez le nombre d'heures et/ou\* le nombre de cachets effectués au cours du mois, selon les informations prévues à la Rubrique prestation 2 de travail de la page 5 de l'AEM.  
 \* dans l'hypothèse où les heures de répétition sont rémunérées en sus des cachets, mentionnez le nombre d'heures de répétition ainsi que le nombre de cachets

**CAS PARTICULIERS**  
 > Pour les employeurs monégasques :  
 - n'ayant pas de Code APE/NAF, cette zone doit être à blanc.  
 - n'ayant pas de N° SIRET, renseigner «999 999 999»  
 - renseigner «98 000» pour le CODE POSTAL  
 > Pour les salariés domiciliés à l'étranger :  
 - le CODE POSTAL étranger et le pays doivent être mentionnés sur la 2<sup>e</sup> ligne de l'adresse. Dans cette zone, ne devront figurer que «99 999»  
 > Pour les salariés étrangers ne disposant pas de NIR, cette zone doit être laissée en blanc

1/ ATTESTATION (AEM) MOIS   20   en chiffre ATTESTATION N° Cette zone est pré-remplie  
 Si complémentaire ou rectificative, veuillez impérativement reporter le N° DE L'ATTESTATION INITIALE

Mentionnez le mois et l'année au cours desquels la rémunération est versée.  
 Si le contrat de travail s'échelonne sur plusieurs mois, reportez le numéro de l'attestation initiale dans la zone «Si complémentaire ou rectificative...»

N° IDCC : L'Identifiant de la Convention Collective correspondant à l'activité principale de l'employeur doit obligatoirement être renseigné (identique à la mention légale figurant sur le contrat de travail et le bulletin de salaire).

N° IDCC de la prestation de travail : à renseigner en plus du N° IDCC, lorsque la CCN appliquée pour le contrat de travail objet de l'attestation, est différente de celle correspondant à l'activité principale de l'employeur ; dans le cadre des principes de réciprocité, ou « clauses miroir ».

Code APE/NAF : ce code doit obligatoirement être renseigné

2/ EMPLOYEUR N° SIRET Code APE/NAF N° d'affiliation au centre de recouvrement Cette zone est pré-remplie  
 N° IDCC Si différent, N°IDCC de la prestation de travail  
 Raison Sociale ou nom Téléphone  
 Code postal Commune Courriel  
 Êtes-vous titulaire d'un ou d'une :  
 Licence du spectacle N° N° d'affiliation à la caisse de congés spectacles OUI NON  
 Label N° Organisateur occasionnel de spectacle (Maximum 6 représentations par an) OUI NON  
 Certification Sociale N° CS

3/ SALARIÉ Nom de famille (Nom de naissance) Prénom  
 Nom d'usage (Nom d'épouse, etc.) NIR Date de naissance  
 Ressortissant français Ressortissant UE Ressortissant EEE Ressortissant hors UE et EEE  
 Adresse Toutes les zones doivent obligatoirement être renseignées  
 Code postal Commune

4/ PRESTATION DE TRAVAIL Emploi occupé Numéro d'objet  
 Régime de retraite complémentaire Cadre Non cadre Réalisateur Artiste Technicien Ouvrier  
 Date d'embauche Contrat en cours Sinon Date de fin du contrat de travail  
 Motif de cessation du contrat de travail :  
 > Fin de contrat de travail à durée déterminée  
 > Rupture anticipée à l'initiative :  
 du salarié  
 d'un commun accord  
 de l'employeur  
 En ce cas, terme initialement prévu  
 Nombre d'HEURES effectuées Nombre de CACHETS\* isolés groupés Dans tous les cas  
 ET/OU Nombre de JOURS travaillés  
 \*uniquement pour les artistes (voir notice)  
 Rémunérations versées au cours du mois SALAIRES BRUTS SALAIRES BRUTS soumis à contributions d'assurance chômage\* TAUX CONTRIBUTIONS DUES  
 AUTRES RÉMUNÉRATIONS +  
 \*Dans la limite de 4 fois le plafond de la sécurité sociale

Exemple : droits de rediffusion dans le cadre de prestations de doublage

Précisez le nombre de jours effectivement travaillés au cours du mois.  
**Exemple :** pour un contrat du 15/04 au 25/04 avec des dates de travail les 15, 17, 20, 21 et 25/04, mentionnez 5 jours.

Les taux en vigueur sont à consulter sur [www.pole-emploi-spectacle.fr](http://www.pole-emploi-spectacle.fr). Seules les entreprises de droit privé sont redevables de l'AGS.

Le numéro d'objet est à renseigner à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008. Pour l'obtenir, connectez-vous sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Cette zone ne doit être complétée que lorsqu'il s'agit de la dernière AEM émise au titre d'un contrat de travail.

L'intégralité de ces rubriques doit être renseignée

5/ AUTHENTIFICATION PAR L'EMPLOYEUR Je soussigné(e), Nom Prénom  
 agissant en qualité de  
 certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et notamment en cas de cessation du contrat, que le motif de la rupture est le suivant  
 Fait à le 20  
 Personne à joindre concernant cette attestation  
 Téléphone  
 Signature de l'employeur ou de son représentant  
**Attention :** L'attestation n'est valable qu'après signature manuscrite de l'employeur ou de son représentant